



DROIT AU LOGEMENT 44

COMMUNIQUE

Nantes le : 15 octobre 2019

ÉVACUATION DE LA MAISON DU PEUPLE, RECOURS À LA FORCE PUBLIQUE DÉMESURÉ !

Une fois de plus, le préfet de Loire Atlantique a choisi d'employer la méthode « *force et peur* » pour procéder à l'expulsion des habitant.e.s (dont un grand nombre de femmes et enfants) de la maison du peuple, rue Jules Ferry à Nantes.

Ce n'est pas moins de 18 fourgons de police qui ont cerné le bâtiment au petit matin. Les forces de l'ordre ont défoncé une porte arrière pour pénétrer dans le lieu et mettre à la rue les occupant.e.s. Puis ils ont formé un cordon dit « de sécurité », pour empêcher toutes personnes de pénétrer dans cette zone, tenant à l'écart les journalistes et militants présents dans la rue.

Les familles étaient contraintes de rester dans la rue, sous la pluie, sans aucune prise en charge immédiate.

Des militant.es présent.e.s ont alors décidé d'occuper une salle de la mairie annexe de Doulon pour que ces familles se remettent de la violence subie ce jour.

Comme par « enchantement », des solutions étaient enfin proposées en fin de matinée, avec des hébergements provisoires à Clisson (pas idéals pour les enfants scolarisés à Nantes) et sur Nantes.

Pourquoi pas avant l'expulsion par la force ?

Nous dénonçons :

- la méthode employée, alors que les occupant.e.s avaient acté de quitter ce lieu dans les délais négociés avec le propriétaire.
- l'attitude des forces de l'ordre, bien trop nombreuses et se permettant **d'exercer une violence inacceptable**, ainsi que le coût exorbitant pour une évacuation qui se serait très bien passée sans un tel déploiement de force.
- l'inaction des services de l'État pour trouver des solutions avant expulsion pour ces familles en très grande détresse sociale.

Nous demandons et exigeons :

- que cesse de pareilles pratiques pour l'évacuation des légitimes réquisitions citoyennes, et que soit privilégié la négociation. **C'est au Préfet d'y mettre fin !**
- **un moratoire sur les expulsions sans solutions, car les mises à la rue ne sont plus acceptables.**
- que les services 115/SIAO/CAO/CADA soient renforcés en termes de moyens et d'intervenants.
- que les collectivités locales trouvent des hébergements pérennes et stables pour tout.e.s celles et ceux qui actuellement vivent dans des conditions de vie indignes de notre pays, en réquisitionnant les logements vacants ou bâtiments pouvant faire office de lieu d'hébergement.
- que l'accès au logement autonome se fassent réellement et plus rapidement, dans le cadre du plan « Logement d'abord » qui tarde à se mettre en application.
- que les décisions des tribunaux administratifs, obligeant l'État à mettre en œuvre l'hébergement des requérant.e.s, soient respectées dans les termes fixés et pour une période sans discontinuité (pas de remise à la rue).
- l'application stricte de la loi DALO pour les personnes et familles en errance sociale.

Un toit pour toutes et tous sans distinctions, c'est un droit et c'est la loi !

En pièces jointes ; photos faites par un militant présent.